



# GROUPE DE TRAVAIL « BILAN DU MOUVEMENT

**MARDI 13 OCTOBRE 2015 – 9h45/12h50**



1

Le SNUipp a fait remonter à l'IA l'ensemble des dysfonctionnements du mouvement catastrophique de l'année dernière ! Seuls F.O et le SNUipp ont fait des remarques préalables...

## 1. Remarques générales faites par le SNUipp-FSU

- **Ouverture du serveur** : Il est regrettable que la période d'ouverture du serveur coïncide pour partie avec une période de vacances scolaires (temps limité pour contacter les écoles).

**L'Administration s'engage à essayer d'ouvrir le serveur hors vacances scolaires.**

- Les règles données aux personnels par la DIPER doivent être identiques, quel que soit l'interlocuteur.
- le SNUipp a demandé à l'administration qu'ils informent les PES à l'ESPE sur les règles du mouvement, les délais,...

**L'IA accepte cette proposition**

- Nous assistons à une dérèglementation du mouvement, avec une multiplication des postes à profil, des appels à candidatures, et avec des affectations favorisées selon des critères à géométrie variable...

**L'IA continue à vouloir profiler des postes, ce qui engendre des nominations hors barèmes.**

- Le Mouvement cristallisait déjà de forts sentiments d'injustice. Ce constat s'est trouvé malencontreusement renforcé par la gestion cacophonique du mouvement 2015.

**L'IA reconnaît enfin que la gestion de l'année dernière a été catastrophique.**

- Nous demandons à ce qu'aucun résultat ne soit communiqué nominativement aux participants avant la validation par la C.A.P.D. L'année dernière, les résultats n'ont été communiqués aux intéressés qu'après la 1<sup>ère</sup> C.A.P.D. du 13 mai 2015, cependant, tous les résultats n'avaient pas été validés.

**Accord de l'IA**

- Le SNUipp-F.S.U. demande qu'un Groupe de Travail ait lieu après la fermeture du serveur et avant la CAPD du Mouvement Principal.

**Accord de l'IA**

## 2. MOUVEMENT PRINCIPAL.

L'IA confirme cette Phase informatisée.

### a. Transmission trop tardive des documents

Pour que les délégués du personnel puissent vérifier et contrôler le mouvement, nous devons avoir les documents 15 jours avant la CAPD.

### b. Vœux géographiques.

Dans un premier temps, plutôt que de demander leur suppression d'emblée, nous insistons de nouveau pour que soit **clarifiée la règle d'affectation sur les vœux géographiques**, particulièrement opaque pour tous. Le S.G. précise que ces demandes sont à faire remonter au niveau du MEN par les O.S. La DSDEN ne peut modifier le logiciel. Le vœu géographique serait donc maintenu, à condition qu'il s'accompagne d'une explication claire.

### c. Postes à profil.

Leurs conditions de transparence sont discutables. Leur multiplication, dans des délais très courts (par exemple, un W-E pour le poste de PDMQDC à BELLEGARDE), va bien au-delà du cadre de la Note de Service mobilité nationale : elle parasite le mouvement. **Le SNUipp-F.S.U. demande leur suppression.**

L'I.E.N.A. annonce pourtant le maintien du profilage des postes pour les Conseillers Pédagogiques ; pour les postes « *Politique de la ville* » sur BOURG ; pour les Enseignants Référents.

### PDMQDC : du provisoire au définitif :

L'I.E.N.A. annonce que ces postes deviendront pérennes.

Cependant, certains P.E. sont en place en ayant répondu à des appels à candidature qui n'étaient pas ouverts à tous.

Par équité, ces postes devraient donc tous être remis dans le Mouvement pour permettre des affectations à Titre définitif pour les Enseignants sur ces postes.

**Un courrier leur sera adressé pour savoir si le collègue reste sur son poste ou souhaiterait un autre poste PDMQDC (après avis de l'I.E.N.) ; sinon, les postes non-couverts seraient remis au mouvement avec appels à candidatures.**

Tout le monde convient qu'il serait souhaitable de prendre le temps de réfléchir aux différentes modalités. Du côté de l'Administration, la solution semble être de traiter au cas par cas ce que refuse le SNUipp

#### **d. Nombre de vœux.**

Le S.G. précise qu'il n'est pas possible de modifier le logiciel ministériel pour revenir à 98 vœux.

#### **e. Suppression des vœux ECMA et ECEL.**

L'Administration avance une impossibilité technique.

Comme cela est le cas dans d'autres départements, le SNUipp demande la possibilité de dédoubler automatiquement le vœu école maternelle quand il s'agit d'une école primaire. L'IA nous répond ne pas avoir les compétences informatiques nécessaires pour faire cela !

#### **f. Tous les dossiers « Bonifications à caractère social et/ou médical » doivent être étudiés, même si des collègues obtiendraient des postes sans bonification.**

L'année dernière, 74 demandes de bonifications ont été faites : le Médecin de Prévention est à BOURG seulement 2 jours par semaine.

### **3. PHASE COMPLEMENTAIRE.**

#### **A. « A la criée ».**

Le S.G. confirme la « *Criée* ».

L'Administration envisage la possibilité que tous les collègues puissent postuler sur tous les postes composés, y compris des postes fractionnés qui pourraient être composés par les I.E.N., avec un maximum de postes à 100%, même s'il faut les compléter par des fractions de TR ZDA.

**Cette solution à l'intérêt de permettre à plus de collègues de sortir de la phase d'ajustement avec un poste et non un support TRZDA.**

Il est mis à l'étude les modalités de participation de postuler à ce stade pour les collègues à Temps partiel ? Si c'était le cas, pourraient-ils postuler sur tous les postes ?

#### **a. De la clarté !**

Le SNUipp demande à l'IA de ne plus modifier sans cesse la liste des postes et d'informer les collègues TRZDA de leur vrai classement avant les affectations !

#### **b. Eviter les erreurs de barèmes.**

Les Organisations Syndicales n'ont jamais été destinataires des barèmes suite à la Phase Principal du Mouvement : aucune vérification préalable n'a pu être possible, hormis la saisie directe des participants. Dès la Phase 2, de nombreuses modifications sont apparues dans l'ordre de classement des participants, sans explications précisées !

### **4. PHASE 3 DU MOUVEMENT (affectation des TRZDA)**

Le S.G. confirme cette Phase 3.

**a. Eviter les modifications de la liste des fractions et postes proposés et communiquer à tous la liste des postes bloqués pour les P.E.S.**

Dès la Phase 2, les modifications ont été multiples et parfois très tardives. Une fois encore, les D.P. ont été dans l'incapacité d'exercer les vérifications : nous n'avons jamais eu communication de la liste des P.E. à Temps partiels, et nous avons été destinataires bien trop tardivement de la liste des postes bloqués pour les P.E.S. : des fractions avaient donc été oubliées!

**5. APPELS A CANDIDATURES.**

Le SNUipp-F.S.U. demande que soient supprimées les conditions suivantes dans tous les appels à candidatures « *Les enseignants déjà affectés sur un poste XXX et ceux retenus au titre de l'année 2015-2016 sur un autre poste à compétences particulières ne sont pas autorisés à candidater.* »

« *Situation des enseignants titulaires d'un poste (autre qu'un poste à compétences particulières ou XXX) ; »*

**L'I.E.N.A. confirme qu'elle est favorable à cette suppression.**

**Poste E**

Elle apporte des précisions sur les affectations sur postes E. Les Enseignants non-spécialisés, nommés à Titre PROvisoire sur un poste E au cours de l'année scolaire 2015-2016 ont l'obligation de passer le CAPA-SH.

En cas d'échec, il leur sera permis de rester sur leur poste seulement une année supplémentaire pour repasser le CAPA-SH.

A partir de la Rentrée 2017, les P.E. non-spécialisés ne pourront plus postuler sur ces postes Option E. afin d'éviter des candidatures non-motivées, ou faites par défaut. Par contre, l'Administration accordera des facilités pour aider les collègues à passer le CAPA-SH en candidats libres.

**Bilan**

Le SNUipp est arrivé avec des propositions lors de ce groupe de travail, construites avec nos syndiqués, lors des rencontres avec les collègues (visites d'écoles, RIS,...)

**N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ! Le mouvement 2016 se décide maintenant.**

Le SNUipp-F.S.U. demande un **prochain Groupe de Travail** sur le Mouvement pour préciser les modifications à apporter. Il se tiendra en novembre

Vos 3 délégués du personnel lors de ce groupe de travail :  
Morgan VINCENT, Jean-Michel FAVRE et Agnès ANDRE-MASSE

